

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

otique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

aladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1650 Société : UNIGR

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Ayman Bayjouni

Date de naissance :

Adresse :

Tél. 05 22 36 00 59 Total des frais engagés : 730,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr Abdellah MAMOU
Neuro-psychiatre
38, Bd. Rachidi, Casablanca
Tél: 0522 47 60 00 / 0522 47 60 10
INP 091097436

Cachet du médecin :

Date de consultation : 22/09/2020

Nom et prénom du malade : EL MELLAKH Soumaya Age : 29

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Psychiatrie accident

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Relèvement des Actes
22/09/2020 c.3 Ndsy			40000	Dr Abdellah MANSOUR Neuro-orthopédiste 38 Bd Bachdji, Casablanca Tel: 0522 47 60 00 / 0522 47 00 10 INP 091097436

EXÉCUTION DES ORDONNANCES			
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture	
Pharmacie LONGCHAMP Rajaa T.L.T BENZIAN Rue Toulouse C.1.L.C Tel: 0322.36.47.51	22/09/2020	330.80	

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

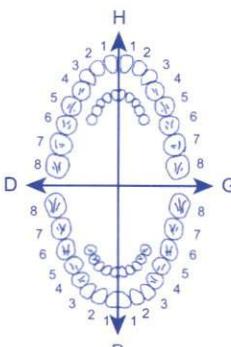
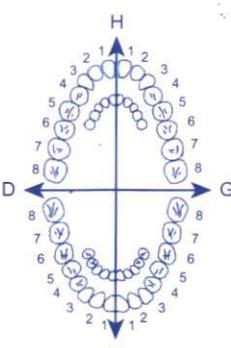
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				
				
O.D.F PROTHÈSES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS
	H 25533412 00000000 35533411	D 00000000 00000000	G 21433552 00000000 11433553	
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION			

الدكتور عبد الله مامو
Docteur Abdellah MAMOU

NEURO - PSYCHIATRE

D.U. D'Angers

en expertise médicale

Ex. attaché des Hôpitaux de Paris

Médecin Expert auprès des Tribunaux



اختصاصي في الأمراض العقلية والنفسية

حاصل من جامعة أنجيه على دبلوم

الخبرة الطبية

ملحق سابق بمستشفيات باريس

طبيب محقق لدى المحاكم

Casablanca le

الدار البيضاء في

Jan

PHARMACIE LONGCHAMP
Rajaa Tizi BENLA
Rue Toulaoui C.I.L.C
Tél: 05 22 47 51 00

22-09-20

20

130.20 x 2 = 260.40 Tres Zen : 1 le matin



35.70 Zepam : 1 le soir x 7
35.70 pas 3/4 le soir x 7
35.70 pas 1/2 le soir x 7
35.70 pas 1/4 le soir x 7

35.70 35.70 35.70 35.70 35.70 35.70 35.70
330.70 330.70 330.70 330.70 330.70 330.70 330.70
1/2 cen
Besson

Durée de Traitement

3 mois

R.D.V. le

PHARMACIE LONGCHAMP
Rajaa Tizi BENLA
Rue Toulaoui C.I.L.C
Tél: 05 22 47 51 00

Dr. Abdellah MAMOU

Neuro-psychiatre

38, Bd. Rachidi - Casablanca

Tél: 05 22 47 60 00/10

GSM : 06 61 16 40 45 - Fax : 05 22 47 60 10

LOT 192474 1

EXP 11/2022

PPV 35,70

L'altération
de machines.
alcool.de.
Évitez.A prendre en compte
autres dépressions

PPV : 34DH70

PER : 06/23

LOT : J1723

nerveux
autres que
antidépresseurs,
thalidomide,
dépresseurs,
dose journalière
n'atteint pas
les autres
s'ajouter

130,20
PPV 130DH20
PER 05/22
LOT J1599



à l'allaitement

Respecter les doses prescrites

Uniquement sur ordonnance

Durée de prescription limitée
à 12 semaines

Ap

bottU s.a.
82 Allée des Casuarinas - Ain Sebaâ - Casablanca
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

130,20

PPV 130DH20
PER 06/22
LOT J1914

i) Consulter à tout moment l'usage
Consulter un médecin**Conseils :**

Ce médicament vous a été prescrit dans une situation précise : ne le conseillez pas à une autre personne.

L'effet de ce médicament peut persister plus de 24 heures après sa prise.

Conduite et utilisation de machines

Prévenir les conducteurs de véhicules et utilisateurs de machines du risque possible de somnolence.

L'association avec d'autres médicaments sédatifs doit être déconseillée ou prise en compte en cas de conduite automobile ou d'utilisation de machines.

Si la durée de sommeil est insuffisante, le risque d'altération de la vigilance est encore accru.

Conservation :**Ne pas dépasser la date limite d'utilisation figurant sur le conditionnement extérieur.**

Tableau A (Liste I) : Ne pas délivrer que sur ordonnance.

Tenir hors de portée des enfants



bottU s.a.
82, Allée des Casuarinas - Ain Sebaâ - Casablanca
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable